

### **Le 3 octobre 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 3 octobre 2016, de 20 h 00 à 20 h 40 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère  
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Denis Moreau, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

#### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

198-2016

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Entretien d'hivers des chemins 2016 à 2019
11. Tarif 2017 – Lieu d'enfouissement technique
12. Résolution – TECQ 2014-2018
13. Correspondance
14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Clôture et levée de la séance

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

199-2016

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016**

Il est proposé par M. Réal Lévesque

200-2016

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

201-2016

**5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 29 août 2016.

**6. Suivi du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016.

**7. Approbation et autorisation des comptes à payer**

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 142 630,04 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

**8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que le dossier de fusion du service des incendies de Mont-Carmel avec la Régie inter municipale du service d'incendie Kamouraska-Ouest suit son cours. Le représentant de Mont-Carmel a assisté à la dernière rencontre du CA. Tous sont ravis de la façon de fonctionner. L'évaluation des 3 casernes et de leurs biens est terminée.

Il y aura une porte ouverte à la caserne de Rivière-Ouelle le 15 octobre prochain.

Au niveau de la MRC, le dossier des communications occupe beaucoup les personnes désignées et prendra un certain temps à être finalisé afin d'atteindre les objectifs escomptés.

La préparation du budget débutera bientôt. Il y aura des ajustements à faire afin d'intégrer la municipalité de Mont-Carmel et d'en obtenir une répartition réaliste.

**9. Rapport d'organismes**

**Réal Lévesque conseiller** informe les membres du conseil que l'AGA du service de garde «Services à la famille de Saint-Denis» s'est tenu le 21 septembre. Il n'y a pas eu une forte participation de la population locale, seuls les membres du CA étaient présents.

Le service de garde est en bonne situation financière. Pour les deux prochaines années ils prévoient moins d'inscriptions, toutefois, compte tenu du surplus accumulé le manque d'inscriptions ne devrait pas affecter la situation du service de garde.

**Marie-Hélène Dumais conseillère** informe les membres du conseil que l'Association Sportive préparera des activités pour fêter l'Halloween. Le 29 octobre ils prévoient faire des activités en après-midi suivi d'un souper. Une cueillette de bonbons aura lieu le 29 octobre à des endroits stratégiques et les enfants pourront prévoir une cueillette aux maisons le 31 octobre.

**Christian Lévesque conseiller** informe les membres du conseil que le Noël au Cœur du Kamouraska revient avec le marché de Noël dans la patinoire pendant la première fin de semaine. Également se tiendra le brunch du dimanche cette même fin de semaine. Au cours de la deuxième fin de semaine il y aura des activités pour les enfants le samedi après-midi suivi du traditionnel souper le samedi soir.

## 10. Entretien d'hiver des chemins 2016 à 2019

- CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour l'entretien d'hiver des chemins pas l'entremise du site SE@O;
- CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé leur soumission dans les délais requis;
- CONSIDÉRANT que la municipalité a ouvert les soumissions le 22 septembre 2016 et qu'il en résulte ce qui suit :

### ***2171-0751 Québec inc. Transport en Vrac St-Denis enr.***

#### **Prix annuel pour la saison 2016-2017 :**

67 101,80 \$ avant taxes

#### **Prix annuel pour la saison 2017-2018 :**

67 101,80 \$ avant taxes

#### **Prix annuel pour la saison 2018-2019 :**

67 101,80 \$ avant taxes

### ***9091-9598 Québec inc. Transport Pierre Dionne***

#### **Prix annuel pour la saison 2016-2017 :**

69 529,17 \$ avant taxes

#### **Prix annuel pour la saison 2017-2018 :**

69 529,17 \$ avant taxes

#### **Prix annuel pour la saison 2018-2019 :**

69 529,17 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT que la soumission de 2171-0751 Québec inc. Transport en Vrac St-Denis enr. est la plus basse;

CONSIDÉRANT que la soumission de 2171-0751 Québec inc. Transport en Vrac St-Denis enr. est conforme;

EN CONSÉQUENCE  
202-2016 Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat d'entretien des chemins d'hiver à 2171-0751 Québec inc. (Transport en Vrac St-Denis enr.) au tarif de 67 101,80 \$ plus taxes pour 2016-2017, de 67 101,80 \$ plus taxes pour 2017-2018 et de 67 101,80 \$ plus taxes pour 2018-2019, pour un total de 201 305,40 \$ avant taxes pour les trois hivers. De plus, il est convenu d'autoriser M Jean Dallaire, maire et Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer conjointement le contrat de déneigement avec l'entrepreneur.

## 11. Tarif 2017 – Lieu d'enfouissement technique

CONSIDÉRANT que Ville de Rivière-du-Loup a émis un avis public concernant les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2017;

CONSIDÉRANT que les tarifs sont comme suit :

### **Pour les municipalités ayant le droit d'accès au site:**

Matières résiduelles:	70,00\$/tonne métrique
Sols contaminés autorisés :	70,00\$/tonne métrique
Boues d'une siccité $\geq 15\%$	75,00\$/tonne métrique

Rejets du centre de tri et de l'écocentre  
de la rue Delage à Rivière-du-Loup 35,00\$/tonne métrique  
Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : gratuit

*Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le MDDELCC*

Ovins, caprins, gallinacés : 10,00\$/bête  
Autres espèces : 70,00\$/tonne métrique

**Pour les municipalités n'ayant pas le droit d'accès au site:**

Matières résiduelles: 122,50 \$/tonne métrique  
Sols contaminés autorisés : 122,50 \$/tonne métrique  
Boues d'une siccité ≥15% 122,50 \$/tonne métrique  
Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : 75,00\$/remorque

*Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé MDDELCC*

Ovins, caprins, gallinacés : 35,00\$/bête  
Autres espèces : 122,50\$/tonne métrique

203-2016  
EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu, à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve le tarif 2017 du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup.

Mme Anne Desjardins Directrice générale informe le public et les élus qu'il s'agit de la même tarification que l'année précédente sauf pour l'ajout des boues en 2017.

**12. Résolution TECQ 2014-2018**

ATTENDU

que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU

que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

204-2016

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations et infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### 13. Correspondance

#### 13.1 MAMOT

13.1.1 Approbation du règlement d'emprunt # 320 pour les frais de financement pour le renouvellement du règlement d'emprunt # 279.

13.1.2 Approbation de l'entente concernant l'adhésion de la Municipalité de Mont-Carmel à la Régie inter municipal en protection incendie du Kamouraska-Ouest.

#### 13.2 MTMDEDT

La municipalité bénéficiera d'une aide financière de 10 000 \$ suite à la recommandation du député dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

#### 13.3 Fondation André-Côté

##### *Concert-bénéfice des familles 2016*

CONSIDÉRANT que chaque année la fondation rend hommage à la mémoire d'une personne de chaque municipalité du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que pour Saint-Denis-De La Bouteillerie, la fondation honorera la famille de Mme Noëlle-Ange Dionne;

CONSIDÉRANT que la présence d'un ou des représentants de la municipalité serait appréciée;

EN CONSÉQUENCE,

205-2016

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète deux billets au coût de 30 \$ l'unité pour ce concert qui aura lieu le 16 octobre prochain à 15h à la Cathédrale de Sainte-Anne-de-La-Pocatière.

#### 13.4 CAUREQ

Réception d'un montant de 1 129,92 \$ représentant la redistribution des excédents pour l'année financière 2015-2016.

### 14. Autres sujets

**Madame Anne Desjardins** informe les membres du conseil qu'il y aura une formation à Rivière-du-Loup relativement aux approbations ministérielles en matière de finances municipales.

206-2016

Le coût de la formation est de : 295\$ plus taxes.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Desjardins à assister à cette formation.

**Monsieur Jean Dallaire** informe les membres du conseil que lors du congrès de la FQM auquel il a assisté les dirigeants ont promis des modifications à la Loi cet automne notamment par l'adoption d'un projet de Loi afin d'alléger les obligations des municipalités en ce qui concerne les redditions de comptes.

Concernant le dossier des éoliennes, l'association Bas-St-Laurent n'accuse aucun retard et le niveau de financement est plus bas que prévu en ce qui a trait aux installations. Les redevances devraient arriver vers la fin de l'année 2017 au plus tard début 2018. La méthode de répartition pourrait être avantageuse pour les petites municipalités, car le calcul sera basé sur le RFU.

## 15. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

## 16. Clôture et levée de la séance

207-2016

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 40.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire, Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

## LISTE DES COMPTES À PAYER

ACIER LÉGER EXPERTS	321,88 \$
AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	441,56 \$
BUREAU EN GROS	92,22 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	95,60 \$
CAMIONAGE ALAIN BENOIT	3 119,27 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	59,79 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	371,76 \$
EAU LIMPIDE	27,00 \$
FEDERATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	27,80 \$
FERME PIERRE GARON	7 842,85 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	501,00 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	561,08 \$
INFORMATIQUE IDC	75,31 \$
JALBERTECH	380,37 \$
JEAN DALLAIRE	84,75 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	105,78 \$
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	287,00 \$
MINISTRE DES FINANCES /MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	39 002,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	13 021,05 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	265,59 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	64,68 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 441,79 \$
ROGER DUBÉ	314,22 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	365,61 \$
SUZANNE DUBÉ	76,86 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	56 262,42 \$

VILLE SAINT-PASCAL

4 780,87 \$  
SOUS-TOTAL 133 580,99 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016**

SALAIRES (SEPTEMBRE, 2016)	4 875,05 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (SEPTEMBRE 2016)	2 078,76 \$
CONCIERGERIE	1 050,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	144,82 \$
HYDRO-QUÉBEC	618,33 \$
FRAIS BANCAIRE	125,89 \$
	SOUS-TOTAL 9 049,05 \$
	GRAND-TOTAL <u>142 630,04 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2016 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 OCTOBRE 2016

Annexe

Résolution

201-2016

---

Anne Desjardins  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière